

les représentants du Nord-Vietnam à Rangoon puis il a formulé ensuite par écrit, le 14 mars, une version adaptée de ses premières propositions, adaptation qu'il a conçue de la manière suivante: comme première mesure, il y aurait une trêve générale sur positions par toutes les parties au conflit; les parties directement engagées dans le conflit commenceraient d'entamer des pourparlers préliminaires, avec ou sans l'aide du coprésident de la Conférence de Genève de 1954 et des membres de la Commission internationale, le but de ces entretiens étant d'en venir à une entente touchant les termes et conditions concernant la reprise de la Conférence de Genève; à ces entretiens préliminaires ferait suite la tenue de la conférence réelle à laquelle participeraient tous ceux qui sont effectivement engagés dans le conflit, en vue de se rallier aux principes essentiels de l'accord primitif de Genève.

Ces propositions modifiées ont été acceptées en gros par les États-Unis. L'acceptation qu'en ont formulée les États-Unis le 18 mars porte cependant qu'ils s'attendent que le Gouvernement du Sud-Vietnam participe de façon appropriée à tout le processus envisagé par le secrétaire général. Les États-Unis soulignent qu'un cessez-le-feu sur positions ne saurait se concrétiser automatiquement sans qu'il y ait eu discussion préalable soit directement par les deux parties en cause ou par une autre voie. La note souligne que les États-Unis de leur côté sont prêts à entamer ces discussions sans délai.

Je n'ai pas vu la réponse formulée par le Gouvernement du Nord-Vietnam aux propositions du secrétaire général; cependant on m'informe que ce Gouvernement n'a pas donné son approbation auxdites propositions de sorte que les États-Unis et le Nord-Vietnam se trouvent ainsi dans la même position, alors que le Gouvernement du Nord-Vietnam allègue qu'il faut établir une distinction entre les États-Unis comme "agresseur" et le Nord-Vietnam comme "victime de l'agression".

Je crois savoir que le secrétaire général s'en tient aux propositions qu'il a énoncées le 14 mars. On m'a également donné à entendre qu'il ne veut pas que les commentaires qu'il a formulés récemment touchant un discours prononcé par le sénateur Joseph Clark devant la *National Convention of Americans for Democratic Action* prennent figure de nouvelle proposition ou d'appel. Compte tenu des dangers graves que présente la continuation du présent conflit, le secrétaire général a, semble-t-il, conclu qu'il pourrait se révéler nécessaire que ses nouvelles propositions marquent au moins un point de départ initial émanant d'une partie, quelle qu'elle soit. C'est présumément imbu de ces considérations qu'il a appuyé personnellement la suggestion formulée par le sénateur Clark aux termes de laquelle les États-Unis prendraient unilatéralement l'initiative d'un cessez-le-feu sur positions et ne riposteraient que si on ouvre le feu sur eux.

En ce qui a trait à notre position, je me limiterai à ceci. Nous avons toujours soutenu que le règlement du présent conflit exige qu'il y ait des concessions de part et d'autre. Je crois que c'est là une vue qui trouve beaucoup d'adhésions, nonobstant l'interprétation qu'on donne au pour ou au contre du conflit vietnamien. En réponse à ceux qui ont demandé au gouvernement de se dissocier des bombardements du Nord-Vietnam